Orientation d'Aménagement et de Programmation

HUNDLING
Quartier résidentiel

1. Mixité fonctionnelle et sociale
Surface totale de la zone : 0.55 ha
- Densité brute SCOT : 16 logements/ha
- Nombre de logements attendus : environs 10

Vocation de la zone et forme urbaine :
Zone à vocation résidentielle avec une forme urbaine mixte (logements individuels et/ou groupés). Un espace réservé à un équipement peut être intégré et mis en relation avec un espace public végétalisé.

2. Desserte par les voies et réseaux de stationnement
La voirie principale relie la rue Mal de Lattre à la place du Général de Gaulle. Elle est à sens unique de circulation et est composée d'un trottoirs. Elle devra être traitée en tant que zone de rencontre. Deux places marquent les séquences d'entrée et de sortie du quartier et sont chacune associées à un espace végétalisé. Le stationnement se fera directement sur les parcelles ou sur le parking accollé aux petites places. L'aménagement du site comprend l'aménagement d'une noue paysagère pour traiter la question des eaux pluviales.

3. Qualité environnementale et prévention des risques
Energie : L'autonomie energétique des bâtiments devra être recherchée. A minima, le recours aux énergies renouvelables est demandé (mise en place de panneaux solaires, recours à la géothermie...).
Eau : Une gestion durable et environnementale des eaux pluviales sera demandée. (noues, infiltration, récupération...)
Déchets : L'implantation de systèmes de tri et des dispositifs de compostage domestique devra être facilitée. À la demande du gestionnaire, la mise en place de points de collecte des odures ménagères pourra être imposée.

4. Qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère
Il est recommandé d'assurer une cohérence architecturale entre le nouveau quartier et le bâti existant à Hundling. La hauteur maximale des constructions est limitée à un rez-de-chaussée.

5. Transports en commun
Le quartier n'est pas desservi par la ligne 24 de bus. Il faut aller jusqu'au centre-ville pour accéder à la ligne reliant Sarreguemines et Béning-lès-Saint-Avold.

6. Programmation urbaine
Court ou moyen terme.

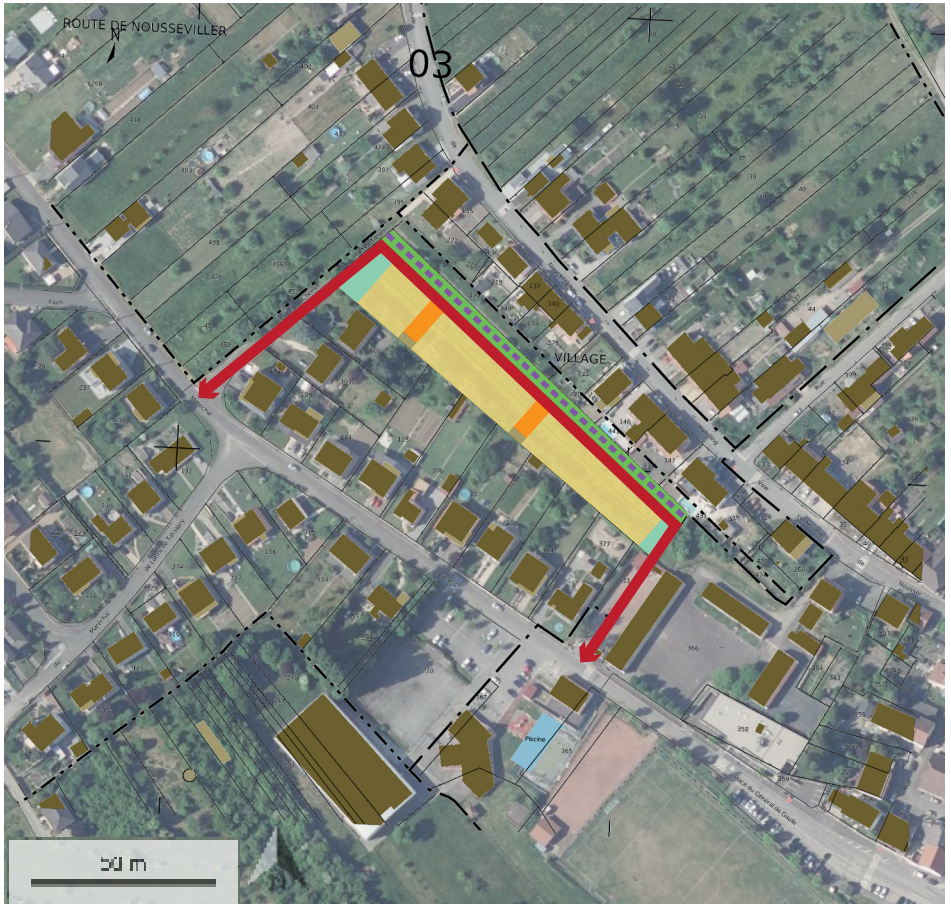

Légende
- Places de stationnements
- Noue paysagère (gestion des eaux pluviales)
- Placettes végétalisées
- zones paysagées
- Principe de voirie
- Liaisons piétonnes